



Orsières, le 26 novembre 2021

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modification des itinéraires de mobilité de loisir hivernale

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), la commune d'Orsières soumet à l'enquête publique son réseau de chemins hivernaux à pied et à raquette.

Le dossier peut être consulté auprès de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture officielles du bureau communal, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Les oppositions et observations éventuelles doivent être motivées et adressées par écrit sous plis recommandé auprès du Conseil Municipal d'Orsières dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

L'Administration communale